

Coupe des Départements benjamins Trophée Alex-Jany				extranat
	Compétition d'animation			25m
	30 juin ou 1er juillet 2012		organisation interrégionale	
	2000-1999 (12 et 13 ans)	Compétition par équipes départementales.		
	Engagements : date extranat en ligne			

■ **Date de la compétition**

30 juin ou 1er juillet 2012

■ **Lieux**

A définir

■ **Equipement**

Bassin de 25 mètres.

■ **Catégories d'âge concernées**

Nageuses et nageurs nés en 2000 et 1999 (12 et 13 ans).

■ **Programme**

1 ^{ère} réunion	2 ^{ème} réunion
10mx50 Nage Libre Dames et Messieurs Pause 15mn 200m 4 Nages Dames et Messieurs 100m Papillon Dames et Messieurs (Courses des remplaçants)	100m Dos Dames et Messieurs 100m Brasse Dames et Messieurs 100m Nage Libre Dames et Messieurs Pause 15mn 4x50m 4 Nages Dames et Messieurs

■ **Règlement sportif**

Les comités départementaux réaliseront leur sélection au vu des performances enregistrées en compétitions départementales et régionales depuis le début de la saison.

L'équipe est composée de 10 nageurs ou nageuses et d'un éventuel remplaçant.

Participation obligatoire de deux nageurs par épreuve individuelle.

Chaque département ne peut présenter qu'une équipe de relais

Un nageur ne peut faire qu'une épreuve individuelle, et éventuellement les deux relais

Une épreuve de 100m nage libre sera organisée pour les remplaçants n'ayant participé à aucune épreuve du programme

■ Modalité d'engagements

Les départements devront saisir leurs engagements sur extraNat.fr (date à préciser) .

■ Classement

Il s'effectue par addition des points obtenus sur l'ensemble des épreuves, à la table de cotation FFN.

Les points des relais ne sont pas doublés.

Les ex æquo seront départagés par le nombre de points obtenus au relais 4x50m 4 Nages.

Un classement national sera publié. Le département classé premier sera récompensé par la FFN.

■ Récompenses

Les 3 premières équipes filles et garçons recevront une coupe et des médailles.

Le département 1er au classement général (filles + garçons) recevra une coupe.

■ Officiels

Chaque département devra fournir 4 officiels dont un « A »